

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2018_024

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 mai 2018

Nombre

de Conseillers en exercice 13

de Présents 9

de Votants 11

L'an deux mille dix-huit et le quinze mai à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DM N° 1 BUDGET EAU ASSAINISSEMENT

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, MARTEL Georges, BARDET Michel, HAMOT Christine, AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis, JAUFFRED Thierry

Absents : Jean-Marie MARTIN

Excusés : Christophe PEREZ

Procuration de : BERTIN Patrick par AILHAUD-BLANC Régine,
NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard par ARENA Antoine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Monsieur Georges MARTEL ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 04/05/2018

Madame le Maire explique que les restes à réaliser affectant le compte 21561 pour 33 500€ et le compte 2315 pour 20 000€ du service eau et assainissement, ont été repris au budget 2018 au compte 21561 opération 108 (compteurs télérelevables) pour 33 500€ et au compte 2315 opération 109 pour 20 000€ (réfection canalisation village). Suite à une remarque de Mr l'inspecteur divisionnaire de la Trésorerie de Digne les Bains, nous devons reprendre au budget 2018 ces mêmes sommes sans les affecter aux opérations créées en 2018.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES

RECETTES

TOTAL :

0.00

0.00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES

RECETTES

21561	Service de distribution d'eau	33500.00	
21561 - 108	Service de distribution d'eau	-33500.00	
2315 - 109	Installat°, matériel et outillage techni	-20000.00	
2315	Installat°, matériel et outillage techni	20000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le courriel en date du 18 avril de Mr l'inspecteur divisionnaire de la trésorerie de Digne les Bains,

Après avis pris auprès des services du contrôle de légalité de la préfecture des Alpes de Haute Provence,

Préfecture de Digne les Bains
Date de réception de l'AR: 16/05/2018
004-210400479-20180515-DE_2018_024-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RECTIFIE la reprise des restes à réaliser au 01/01/2018 au budget du service eau assainissement conformément à la demande de Mr l'inspecteur Divisionnaire.

POUR :11

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État : Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

Pour copie conforme.

Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

